Proposition du SER pour les états techniques et financiers des S3REnR (juillet 2018)

RTE est en charge depuis 2016 de la publication annuelle d'états techniques et financiers des S3REnR permettant de suivre l'évolution des schémas. En juillet 2018, deux éditions de ces ETF ont déjà été réalisées ainsi qu'un bilan technique (2015, 2016, 2017).

Le SER a réalisé une analyse détaillée de plusieurs régions et un plusieurs écarts ont retenu notre attention sans que nous puissions en comprendre les raisons. Pour certains d'entre eux, la difficulté de lisibilité des ETF a été un frein majeur à une compréhension des écarts qui ne sont apparus qu'en fin d'étude.

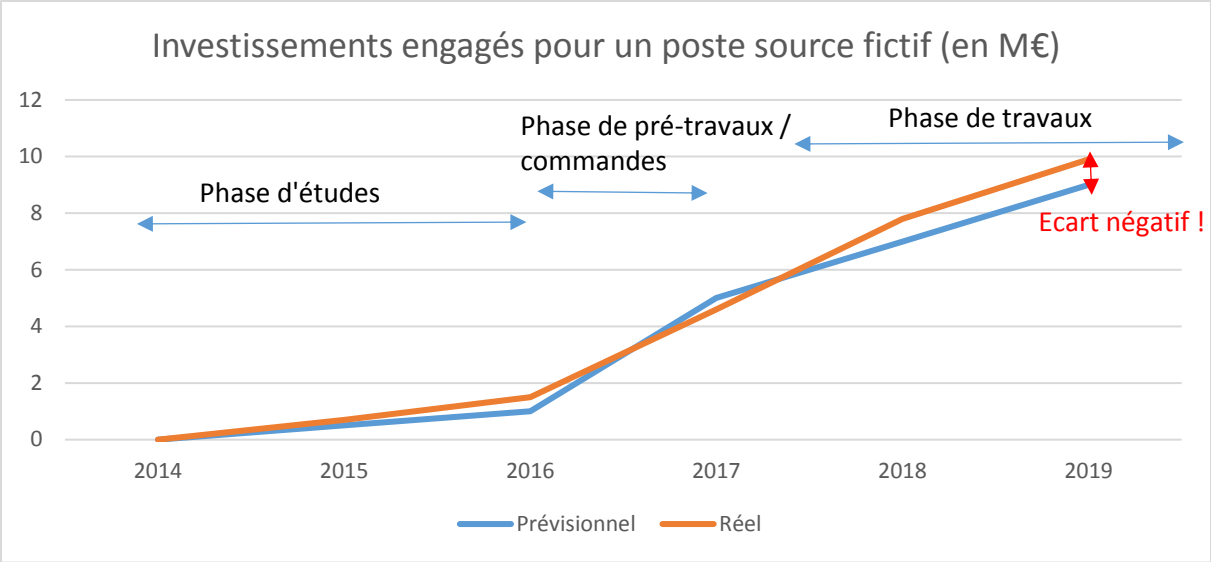
Afin de pouvoir plus facilement suivre la bonne gestion et relever les points impactant l'équilibre financier ou les délais de réalisation (ce qui est l'objectif premier des ETF), le SER propose de revoir l'architecture des ETF sur la base d'un certain nombre de points listés ci-après. **Afin de faciliter le travail d'échange, le SER demande à RTE de fournir la trame-type des ETF aux producteurs afin que ceux-ci puissent élaborer, en itération avec RTE, une trame correspondant aux attentes de la profession.**

Par ailleurs, le SER fera remonter au cas par cas les incohérences constatées sur certaines régions.

Restitution des informations sous forme graphique

Les ETF manquent à l'heure actuelle d'éléments graphiques permettant d'avoir rapidement une visualisation des projets les plus importants. Le SER propose qu'un graphique général permette de suivre le nombre de capacités mis en service chaque année ainsi que la progression annuelle des investissements déjà engagés.

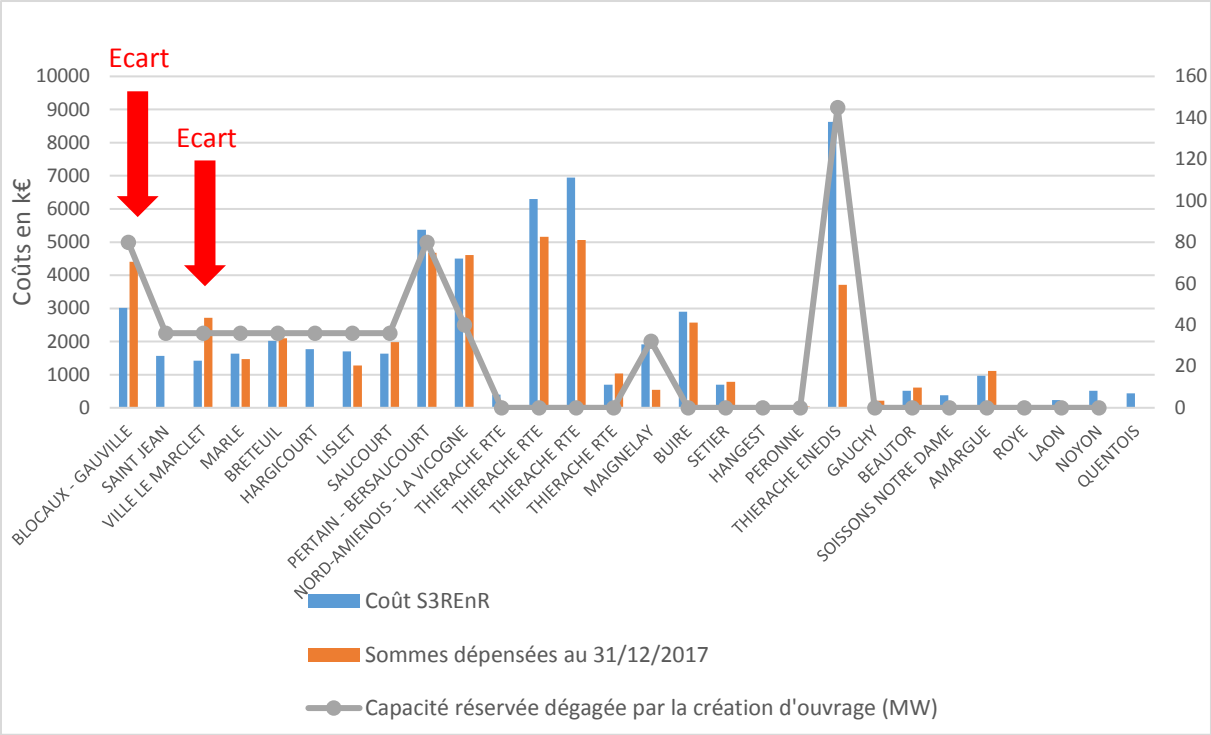
Par ailleurs, pour chaque projet d'importance (coût de plus de 1 M€ à la charge des producteurs, type postes sources ou liaisons HTB souterraines), une courbe de progression des investissements doit être affichée sur le modèle suivant (à discuter).

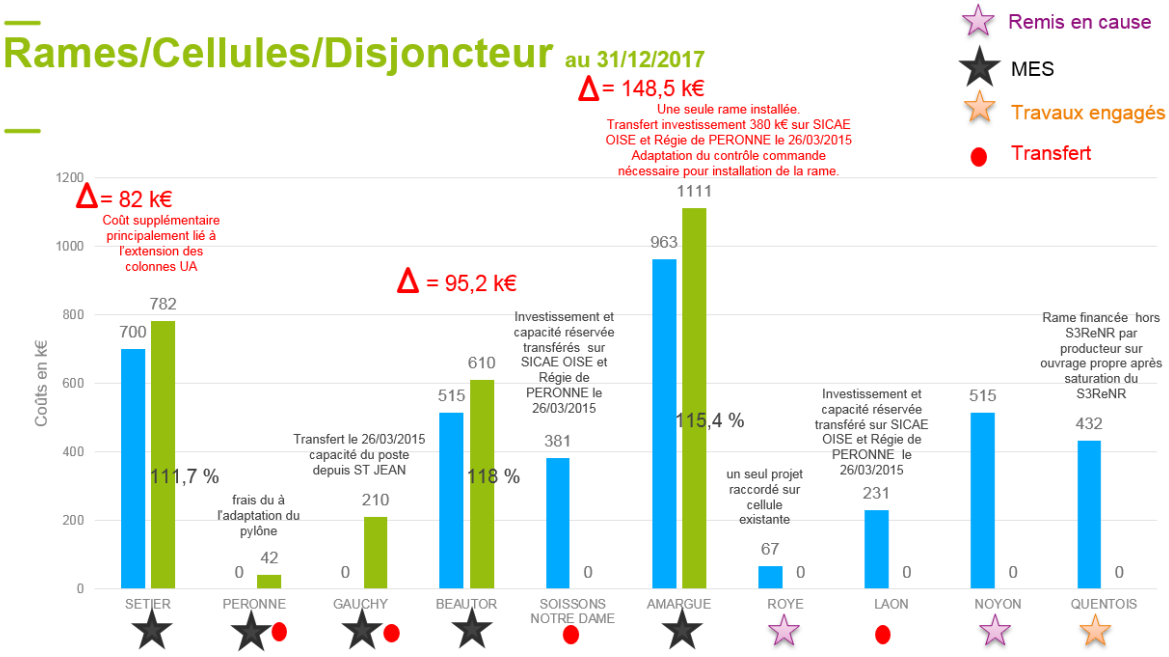


Un tel graphique passe par la réflexion en amont d'une courbe prévisionnelle d'investissements pour chaque ouvrage structurant d'un schéma qui devra être proposée par les gestionnaires de réseaux. Des jalons clairs devront être ajoutés (signature de la première PTF déclenchant les travaux, mise en service des ouvrages, clôture des investissements S3REnR…).

Par ailleurs, une alerte graphique devra être précisée sur ces courbes en cas de dérive par rapport au budget prévisionnel supérieur à un certain niveau (en euros nets et en pourcentage : pas plus de 250 000 € de surcoût et/ou 10%). Cette alerte déclenchant une « mise sous surveillance » du projet et la mise en œuvre d'un plan d'action associé pour limiter les coûts et les délais. Un suivi de la situation doit être mis en place de manière transparente pour justifier les dérives et la bonne mise en œuvre des solutions proposées.

Pour les ouvrages de moindre importance (demi-rame HTA par exemple, d'un coût de moins de 1 M€), des histogrammes récapitulatifs devront chaque année être présentés de la forme suivante, de préférence en séparant les types de travaux :





Où en bleu est précisé le budget initialement prévu, et en orange/vert les sommes effectivement dépensées. Une courbe viendrait s'ajouter (éventuellement via un autre histogramme) pour indiquer la capacité d'accueil dégagée par chacun des ouvrages (avec une référence à l'efficience économique des travaux en k€/MW réellement dépensées). Une telle visualisation permettra de visualiser directement où se situent les dépassements afin d'y remédier prioritairement (Ville le Marclet ou Blocaux – Gauville sur le schéma picard précédent, Setier, Beautor & Amargue au niveau des projets de moindre importance).

Il a par ailleurs été remarqué sur plusieurs schémas que le montant des transferts de capacités en cours de vie était très important (de l'ordre de 40% sur Nord-Pas-de-Calais et Picardie). Bien que cet indicateur puisse montrer la souplesse et adaptabilité du schéma, il est nécessaire de pouvoir suivre ce phénomène.

Pour ce faire nous proposons d'adjoindre deux cartes dans chaque ETF : la carte des capacités initialement prévues (avec centrage sur les postes) et la carte des capacités actuellement prévues. L'augmentation de capacité sur un poste serait signalée en vert, tandis que la diminution le serait en rouge. Cela permettrait aux producteurs de comparer l'état actuel du schéma par rapport aux gisements (recensés en interne) et de s'interroger sur les raisons d'un décalage dans le temps de la valorisation de ces gisements et sur la pertinence de ces transferts.

Une troisième carte indiquant les zones de sortie de file d'attente pourrait constituer un indicateur (à étudier avec précaution) des zones où le gisement a du mal à se concrétiser.

Informations supplémentaires

Le niveau de détail sur l'avancement des projets est très sommaire : il est difficile de comprendre où en sont les études et quels résultats ont été atteints (JTE, concertation Fontaine, études techniques, localisation du poste… ?). Lorsqu'il y a un retard, celui-ci n'est pas documenté (exemples : poste de Cantegrit en Aquitaine, ou de Vigne en Bourgogne) et il est impossible d'en retrouver les raisons. Il est donc nécessaire de garder un historique de chacun des ouvrages, d'une édition d'un ETF à l'autre, afin de pouvoir identifier rapidement si les problèmes sont nouveaux ou anciens, et si les actions qui ont été entreprises pour rattraper le retard/éviter les dérives de coûts ont fonctionné ou doivent être repensées.

Dans le même ordre idée, il manque en général la date de déclenchement des travaux et la date de début des études (il est parfois mentionné « première PTF signée » mais cela n'est pas systématique). Celle-ci permettrait de mettre en perspective la date de mise en service prévisionnel annoncée chaque année, qui évolue au fil des retards.

L'appellation « mise en service » doit être explicitée : en effet il apparait parfois des surcoûts une année après la mise en service, qui sont répercutés dans le solde du schéma. Les ouvrages mis en service doivent être signalés comme clôturé une fois les travaux terminés en indiquant, le cas échéant, les réclamations fournisseurs et autres problèmes dans l'exécution de la commande (si la « mauvaise » gestion de la commande est de la responsabilité des gestionnaires de réseaux, les coûts supplémentaires ne doivent pas être portés par les producteurs) : les dépenses a posteriori ne doivent pas être reportées sur le solde du schéma. S'il y a mise en service mais que l'ouvrage n'est pas clôturé, alors une date prévisionnelle de clôture du projet doit être clairement indiquée et les travaux restants doivent être précisés (et budgétés).

Comme proposé en CURTE lors du GT des producteurs, les GR doivent mettre à disposition des producteurs le détail complet des coûts d'au moins deux projets par schéma. Ces deux projets seront sélectionnés en amont de la présentation régionale annuelle des ETF par les producteurs, suite à la réception du document des ETF. Les GR s'engageront alors à détailler ces deux projets lors de la réunion de présentation en présence des parties prenantes des S3REnR. Une attention particulière devra être apportée aux projets présentant des difficultés et des dépassements importants : ceux-ci devront systématiquement être détaillés.

Dispositif de suivi

Chaque région doit mettre en place dès 2019 une réunion annuelle de présentation des ETF (à la maille des nouvelles régions avec présentations des différents schémas composant la nouvelle région à ce stade). Un mois avant, les ETF seront communiqués par voie électronique aux parties prenantes afin que ceux-ci puissent préparer au mieux la réunion. Ces réunions seront aussi l'occasion de faire le point sur l'avancement des études dans le cadre des futurs SDDR-R.

Par ailleurs, une réunion nationale S3REnR devra être organisée une fois par an dans le cadre du CURTE afin de faire un état des lieux global du fonctionnement des S3REnR et afin de faire remonter les problématiques qui n'ont pu trouver de solution à l'échelle régionale (effets de bord des schémas, retard de mise en œuvre). Les questions des dérives de coût non résolues ou non validées en région pourront y être arbitrées, éventuellement en présence de la CRE.

Justification des écarts et dérives

Un certain nombre de projets connaissent des dépassements substantiels de leurs coûts initiaux projetés. Exemple : rame HTA de Le Cateau dans le schéma Nord-Pas-de-Calais passé d'un budget initial de 500 000 € à un réalisé de 1 M€ (cf graphique plus haut) ! De tels cas sont récurrents, et ne sont justifiés que de manière sommaire (dans le cas du Cateau, voici ce qui est noté « Adaptation BI et du contrôle commande nécessaire pour installation de la rame. Création de deux cellules supplémentaires »). Dans de telles situations, les dépassements de coûts doivent être dûment explicitées poste de dépense par poste de dépense (combien coûte cette adaptation du contrôle commande ? Pourquoi n'a-t-elle pas pu être anticipée plus tôt ? Est-ce justifié d'installer des équipements non prévus ? Toute modification du périmètre des travaux doit être dûment justifiée). Par ailleurs, ces dépassements doivent faire l'objet d'un traitement à part dans les ETF et être positionnés dans une partie « point d'attention », et non noyé au milieu d'autres projets où tout se déroulent comme prévu. C'est en partie la somme de tous ces dépassement qui pèsent ensuite dans le différentiel entre quote-part perçu et à percevoir et les investissements engagés par les gestionnaires. Ils pèsent ensuite dans le solde des schémas à la hausse et devront être financés par des producteurs qui ne profiteront pas directement de ces capacités. Leur justification et leur validation est donc essentielle pour que les schémas restent un outil de mutualisation des coûts efficace et transparent.

Dans le cas des abandons de projet, certains sont très peu justifiés, voire peu notifiée. Hors il nous apparait nécessaire de systématiquement confronter avec le ressentie des producteurs. Le SER s'engagera dès l'année prochaine à produire un recensement annuel qui permettra de vérifier l'évolution du gisement de projet et donc de voir la pertinence d'abandonner à court-terme un projet. Par ailleurs, dans le cas des abandons où des investissements ont déjà été consentis ou, a minima, des études déjà réalisées, le SER souhaiterai que ces projets soient désignés comme gelés, car pouvant potentiellement être repris dans une future adaptation/révision (exemple : poste d'Arfeuilles en Auvergne qui devrait être gelé suite à une adaptation prochaine du schéma). Dans ce cas, les coûts engagés ne doivent pas être facturés deux fois mais bien recalculé par rapport à ce qui a déjà été fait. On peut imaginer que ces projets gelés pourraient être versés dans le futur SDDR-R afin de faire partie du « vivier » de projet sélectionnables dans le cadre d'une modification du schéma.

Evolution de caparéseau

Le site de Caparéseau doit prendre en compte des éléments des ETF en précisant, pour les postes à créer, l'état d'avancement des ouvrages, la date prévisionnelle de mise en service et les investissements déjà engagés (à l'heure actuelle seule la mention « poste à créer » est apportée).

Par ailleurs, dans le cas d'ajouts de transformateurs, caparéseau devrait préciser à partir de quelles dates les capacités du S3REnR seront effectivement mises en services (éventuellement via un second camembert).

Fusion des schémas actuels et états techniques et financiers

Le SER a identifié de nombreuses possibilités de confusion lors de la fusion et de la révision des schémas (qui sera déjà effective pour les Hauts-de-France en 2019). Nous demandons à ce que ce soit précisé les modalités de suivi des schémas passés suite à des révisions : comment seront intégrés les ouvrages de deux/trois schémas anciens au sein d'une nouvelle grande région ? Comment sera-t-il possible de suivre au mieux leur évolution via les ETF ?

La question de la détermination du solde des schémas et du report (ou non) des ouvrages mériterait d'être une nouvelle fois discutée et clarifiée afin de proposer des ETF sur les nouvelles régions qui permettront de suivre au mieux les évolutions passées.

Etat initial

L'état initial est très peu détaillé dans les ETF, or celui-ci peut impacter les retards de raccordement pour les producteurs. Il serait donc bon que les ETF présentent l'état d'avancement des projets relevant de l'état initial.